

CONVOCAATION :

Le conseil municipal se réunira à **la mairie** d'Exireuil **le vendredi 31 mars 2023 à 20h30.**

ORDRE DU JOUR :

I - Procès-verbal

Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 mars 2023.

II - Délibération

- Fixation des taux d'imposition 2023
- Adoption du Compte Financier Unique 2022 / Budget principal « Commune »
- Caisse des Ecoles – Approbation du Compte de Gestion 2022
- Adoption du Compte Financier Unique 2022 / Budget annexe « Lotissement »
- Affectation du résultat de fonctionnement – Budget "Commune"
- Budget Primitif 2023 / Budget principal « Commune »
- Budget Primitif 2023 / Budget annexe « Lotissement »
- Programme de réduction et maîtrise de la consommation des énergies / École : Travaux – lancement de la procédure d'appel d'offres
- Mise en place du dispositif « service civique »
- Rue des Aubépines : travaux complémentaires suite à l'enfouissement de la ligne haute tension

III – Compte rendu de réunions

IV – Délégation

Droit de préemption urbain : état des demandes depuis la précédente réunion de conseil.

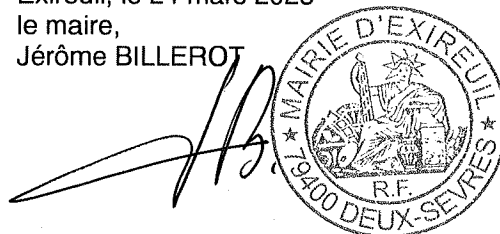
V – Questions diverses

- Lotissement du Champ des Blés : point sur le chantier en cours.
- Aide à la Turquie et à la Syrie.
- Dispositif « argent de poche »

VI – Tour de table

Exireuil, le 24 mars 2023

le maire,
Jérôme BILLEROT



Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 31 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente et un mars à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune d'Exireuil, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Exireuil, sous la présidence de monsieur BILLEROT Jérôme, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation : 24 mars 2023

Présents : BILLEROT Jérôme, DOMINEAU Samuel, PAPET Marie-Claude, GAUTIER Patrick, VIVIER Sylvie, ECALE Alain

BELLÉCULLÉE Maryvonne, BURON Lionel, CHAUVET Lucette, DECARSIN Mélanie, GAUDET Vincent, GOUDEAU Anne-Sophie, LUTTIAU François, PAPET Didier, PROUST Isabelle, ROBERT Vanessa.

Excusés représentés : NERAULT Alizée (ayant donné pouvoir à Alain ECALE), PROUST Fabien (ayant donné pouvoir à Mélanie DECARSIN), SEIGNEURET Julien (ayant donné pouvoir à Vanessa ROBERT).

Secrétaire : VIVIER Sylvie

• Quorum : 10
atteint

• Élus présents à l'ouverture de la réunion : 16

• Quorum

I - Procès-verbal

Le procès-verbal de la réunion du 20 mars 2023 est arrêté et validé à l'unanimité.

II – Délibérations

2023-03-11 - Fixation des taux d'imposition 2023

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29, Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales, Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B *sexies*, Vu la note d'information de la DGCL du 21 février 2023 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets 2023, Monsieur le Maire rappelle que par délibération du n°2022-04-01 du 8 avril 2022, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 32,26 % ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 47,29%

Depuis 2020, le taux de taxe d'habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus consécutivement à la réforme de la fiscalité directe locale. À partir de 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B *sexies* du CGI.

Aussi, Monsieur le Maire sollicite les élus afin de fixer les taux d'imposition pour l'année 2023 ;

Après débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à ceux de 2022 et de les porter à :
 - TH : 32,26 %
 - TFB : 47,29 %
 - TFPNB : 16,15 %
- de charger Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

2023-03-12 - Adoption du Compte Financier Unique 2022 / Budget principal « Commune »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222-3 ;

Vu la délibération n°2020-02-06 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2022 du budget principal de la Commune d'Exireuil ;

Vu le Compte Financier Unique pour l'année 2022 du budget principal de la Commune d'Exireuil » ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Madame Marie-Claude PAPET sollicite les élus afin d'approuver, hors de la présence de Monsieur le Maire, le Compte Financier Unique pour l'année 2022 du budget principal de la Commune d'Exireuil.

Après débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver le Compte Financier Unique pour l'année 2022 du budget principal de la Commune d'Exireuil tel qu'annexé.

2023-03-13 - Adoption du Compte de Gestion 2022 / Budget annexe « Caisse des Écoles »

Madame PAPET Marie-Claude rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 (non voté car aucune écriture) et les décisions modificatives (néant) qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'annuler la délibération n°2023-03-02 ;
- d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022 de la Caisse des Écoles ;
- de déclarer, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2023-03-14 - Adoption du Compte Financier Unique 2022 / Budget annexe « Lotissement »

Madame PAPET Marie-Claude rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 (non voté car aucune écriture) et les décisions modificatives (néant) qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'annuler la délibération n°2023-03-03 ;
- d'approuver le Compte Financier Unique pour l'année 2022 du budget annexe « Lotissement » tel qu'annexé.

2023-03-15 - Affectation du résultat de fonctionnement – Budget « Commune »

Sous la présidence de monsieur Jérôme BILLEROT, maire, il sera constaté le résultat du

compte financier unique de l'exercice 2022 :

FONCTIONNEMENT	
Résultat de l'exercice	405 595,51 €
Report à nouveau	527 144,63 €
Résultat de fonctionnement :	932 740,14 €
INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution de la section	- 715 428,08 €
Report à nouveau	203 591,95 €
Résultat d'investissement :	- 511 836,13 €
Restes à réaliser :	
* Investissement Dépenses :	204 643,00 €
* Investissement Recettes :	57 131,00 €
Total - Reste à réaliser (Dépenses) :	147 512,00 €
Besoin de financement / Investissement :	659 348,13 €

Après débat, le conseil municipal, décide à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

- 659 348,13€ au compte 1068 (investissement)
- 273 392,01€ au compte 002 (fonctionnement)

2023-03-16 - Budget Primitif 2023 / Budget principal « Commune »

Après état du travail de la commission des finances, le budget primitif « Commune » de l'année 2023 est ainsi proposé :

Fonctionnement :

DÉPENSES			RECETTES		
Cpte	Intitulé	Voté	Cpte	Intitulé	Voté
Chap. 011 - Charges à caractère général			Chap. 002 - Excédent antérieur reporté		
6042	Achat de prestation de service	40 000,00		Excédents antérieurs report.	273 392,01
60611	Eau et assainissement	8 000,00			273 392,01
60612	Energie - Electricité	39 000,00	Chap. 042 - Opérations d'ordre entre sections		
60618	Autres fourm. non stockable		72	Immobilisations corporelles	5 000,00
60621	Combustibles	7 000,00			5 000,00
60622	Carburants	13 000,00	Chap. 70 - Produits des services		
60628	Autres fourm. non stockés	24 000,00	7032	Droits perm. Stat. et loc. voie p	9 000,99
60631	Fournitures d'entretien	6 000,00	7067	Redevances périscolaires	40 000,00
60632	Fournitures Pt équipement	3 000,00	7088	Produit des activités annexes	1 500,00
60633	Fournitures de voirie	13 000,00			50 500,99
60636	Vêtements de travail	1 000,00	Chap. 73 - Impôts et taxes		
6064	Fournitures administratives	1 500,00	73111	Contributions directes	540 000,00
6065	Livres...	2 000,00			540 000,00
6067	Fournitures scolaires	6 000,00	Chap. 74 - Dotations et participations		
6068	Autres matières et fournitures	500,00	74111	DGF - Dotation forfaitaire	160 000,00
611	Contrat prestations de services	1 500,00	741121	DGF - Dotat° Solidarité Rurale	100 000,00
613	Locations mobilières	8 000,00	741127	DGF - Dotat° nation. péréquat°	30 000,00
615221	Entretien des bâtiments publics	105 000,00	744	FCTVA	5 000,00
615231	Entretien des voiries	40 000,00	7472	Aide Région	3 500,00
615232	Entretien des réseaux	10 000,00	74833	Attribut° État / compens. TF	6 000,00
61551	Entretien du matériel roulant	12 000,00	7488	Autres attributions	5 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	17 000,00			309 500,00
6156	Maintenance	500,00	Chap. 75 - Autres produits de gestion courante		
6162	Assurance Dom. Ouvrage	5 000,00	752	Revenus des immeubles	7 000,00
6168	Primes d'assurance	10 000,00	75813	Redev. / fermiers et concess.	79,00
617	Études et recherches	3 000,00	7588	Autres produits divers de gest	17 000,00
618	Divers	2 500,00			24 079,00
622	Rémun d'intérimaires et honor.	3 000,00			
623	Publicités, publications, relat° p.	10 000,00			
624	Transport de biens et t. collectif	5 000,00			

625	Déplacements et missions	500,00
626	Frais postaux et télécom	7 000,00
6281	Concours divers - cotisations	1 500,00
62878	Remboursement de frais	6 500,00
6288	Autres services extérieurs	5 000,00
635	Autres impôts, taxes et vers. (impôts)	500,00
637	Autres impôts et taxes (autres org)	
		417 500,00
Chap. 012 - Charges de personnel et frais assimilés		
6218	Autre personnel extérieur	10 000,00
633	Impôts, taxes et vers. (autres org)	4 000,00
6411	Personnel Titulaire	171 000,00
6450	Charges de sécu. Soc et prév	80 000,00
6470	Autres charges sociales	500,00
		265 500,00
Chap. 014 - Atténuation de charges		
7391111	Dégrèvement jeunes agri.	1 000,00
739118	Autres versements : TASCOM	
739211	Attribution de compensation	2 000,00
739221	Reversement sur FNGIR	85 000,00
		88 000,00
Chap. 023 - Virement à la section d'investissement		
O23	Virement à le sect. d'invest.	308 872,00
		308 872,00
Chap. 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		
6751	Valeur compt. des immob. cedées	
6761	Différences sur réalisations	
6811	Dotat° amort./immo.incorp. et corp	200,00
		200,00
Chap. 65 - Autres charges de gestion courante		
65311	Indemnités (élus)	50 000,00
65313	Cotisat° de retraite (élus)	2 500,00
65314	Cotisations de S Sociale - part pat	6 000,00
653172	Cotisat° allocat° fin mandat	50,00
6541	Pertes sur créances irrécouvrables	450,00
6542	Créances éteintes	100,00
6553	Service incendie	36 000,00
657358	Subvention groupement collec.	700,00
65748	Subv. aux associations	12 000,00
65818	Charges diverses gest. autres	7 500,00
6588	Autres charges diverses gest.	200,00
		115 500,00
Chap. 66 - Charges financières		
66111	Intérêts de la dette	6 500,00
		6 500,00
Chap. 67 - Charges exceptionnelles		
673	Titres annulés	100,00
	Autres charges exceptionnelles	
		100,00
Chap. 68 - Dotations aux provisions		
681	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs	300,00
		300,00
TOTAL :		1 202 472,00 €
TOTAL :		1 202 472,00 €

Investissement :

DÉPENSES					RECETTES				
Cpte	Intitulé	Reports et CA	Proposé	Voté	Cpte	Intitulé	Reports et CA	Proposé	Voté
Op. 43 - Régularisation des emprises					OPNI - Opérations non individualisées				
2111	Terrains nus				Chap. 13 - Subventions d'investissement				
231	Immob. corpo en cours	3 000,00		3 000,00	1323	Sub. Département	47 980,00	10 448,00	58 428,00
TOTAL Op. 43 :		3 000,00		3 000,00	13258	Sub. du SIEDS / Eclairage p	9 151,00		9 151,00
Op. 49 - Salle associative					13461	DETR		118 267,00	118 267,00
2156	Mat. Outill incendie				13462	DSIL		38 247,00	38 247,00
231	Immob. corpo en cours	210,00		210,00	AL OPNI :		57 131,00	186 982,00	224 093,00
TOTAL Op. 49 :		210,00		210,00	Chap. 021 - Virement de la section de fonctionnement				
Op. 51 - Travaux réduc. Énergie					O21	Virement de la sect° de fonct.		308 872,00	308 872,00
231	Immob. corpo en cours	52 209,00	400 000,00	452 209,00	Total Chap. 021 :			308 872,00	308 872,00
TOTAL Op. 51 :		52 209,00	400 000,00	452 209,00	Chap. 024 - Produit des cessions				
Op. 52 - Travaux voirie 2022					O24	Produits des cessions		7 000,00	7 000,00
231	Immob. corpo en cours	79 224,00	6 000,00	73 224,00	Total Chap. 024 :			7 000,00	7 000,00
TOTAL Op. 52 :		79 224,00	6 000,00	73 224,00	Chap. 040 - Opérations d'ordre de tranfert entre sect°				
OPNI - Opérations non individualisées					2804422	Bâtiments et installations		200,00	200,00
Chap. 21 - Immobilisations corporelles					Total Chap. 40 :			200,00	200,00

2112	Terrains de voirie		70 533,87	70 533,87	Chap. 10 - Dotations et fonds divers			
2116	Cimetières		4 500,00	4 500,00	10222	Fonds compensation TVA	89 999,87	89 999,87
212	Agenc. et aménag. terrain	7 000,00	10 000,00	17 000,00	1068	Excédent de fonct. capitalisé	659 348,13	659 348,13
2152	Installat° voirie		1 000,00	1 000,00		Total Chap. 10 :	749 348,00	749 348,00
2157	Matériel roulant de voirie	54 000,00		54 000,00				
2183	Matériel informatique	9 000,00		9 000,00				
2184	Mat de bureau et mobilier		10 000,00	10 000,00				
2188	Autres		10 000,00	10 000,00				
	Total Chap. 21 :	70 000,00	106 033,87	176 033,87				
Chap. 23 - Immobilisations en cours								
231	Immob. corpo en cours							
	Total Chap. 23 :	-	-	-				
	TOTAL OPNI :	70 000,00	106 033,87	176 033,87				
OPFI - Opérations Financières								
Chap. 001 - Déficit d'investissement								
001	Déficit d'investissement		511 836,13	511 836,13				
	Total Chap. 001 :	-	511 836,13	511 836,13				
Chap. 040 - Opérations d'ordre entre sections								
231	Immob. corpo en cours		5 000,00	5 000,00				
	Total Chap. 040 :	-	5 000,00	5 000,00				
Chap. 041 - Opérations patrimoniales								
Chap. 16 - Emprunts et dettes								
1641	Emprunts		38 000,00	38 000,00				
	Total Chap. 16 :	-	38 000,00	38 000,00				
Chap. 27 - Autres immobilisations financières								
276348	Créances		30 000,00	30 000,00				
	Total Chap. 27 :	-	30 000,00	30 000,00				
	TOTAL OPFI :		584 836,13	584 836,13				
	TOTAL :	204 643,00 €	1 084 870,00 €	1 289 513,00 €			57 131,00 €	1 232 382,00 €
					TOTAL :		1 289 513,00 €	1 289 513,00 €

En complément du budget voté, il est rappelé aux membres du conseil que la somme inscrite sur le budget "Commune" en section de fonctionnement dépenses 6574, doit être répartie par décision du conseil entre diverses associations, pour les aider dans leur fonctionnement.

Sur proposition de monsieur le maire, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- de valider le budget primitif 2023 tel que présenté ci-dessus ;
- que la somme inscrite au compte 6574 sera répartie par délibérations, entre diverses associations, après étude des demandes, au cours de prochaines réunions de conseil.

Hors délibération : Madame Anne-Sophie GOUDEAU regrette qu'aucun financement d'ENI pour l'école n'ai été prévu au budget. Une classe ayant été équipée l'an passé, elle explique que pour elle, il était convenu la poursuite de la numérisation des autres classes. Monsieur le Maire, précise qu'aucune décision de ce genre n'a été actée. De plus, aucune aide n'a été débloquée cette année pour ce type d'équipement mais il précise qu'il restait vigilant sur le sujet avec le correspondant numérique de l'Académie. Il explique également que même si la somme n'est pas mentionnée, elle peut être ajoutée en cours d'année selon le choix du conseil municipal. Elle précise que le city parc n'est pas mentionné (création d'opération).

2023-03-17 - Budget Primitif 2023 / Budget annexe « Lotissement du Champ des Blés »

Le budget annexe primitif « Lotissement » de l'année 2023 est ainsi proposé :

Fonctionnement :

ARTICLES		DEPENSES	Budget 2023
		LIBELLES	
6015		Terrains à aménager	
6045		Achat d'études et prest. services	11 000,00
605		Achat matériels, équipés et travaux	491 358,64
608		Frais accessoires sur terrain	
627		Frais bancaires	
6522-65822		Reversement excédent au BP	
65888-6588		Autres charges gestion courantes	10,00
6611		Intérêt des emprunts	
71355-042		Variation de stocks terrains aménagés	32 994,01
71351-042		Variation de stocks autres que terrains	76 994,35
608-043		Transfert de charges de fonctio	10,00
		TOTAL	612 367,00

RECETTES		
ARTICLES	LIBELLES	Budget 2023
OO2	Excédent antérieur reporté	
7015	Vente de terrains	
71355-042	Variation de stocks terrains aménagés	485 362,65
71351-042	Variation de stocks autres que terrains	126 994,35
7588	Prod divers de gestion (TVA)	
791-043	Transfert de charges de fonctiont	10,00
796-043	Transfert de charges financières	
	TOTAL	612 367,00

Investissement :

DEPENSES		
ARTICLES	LIBELLES	Budget 2023
OO1	Déficit investissement reporté	
1641	Emprunt	
3555-040	Stocks de terrains aménagés	485 362,65
3551-040	Stocks autres que terrains	126 994,35
	TOTAL	612 357,00

RECETTES		
ARTICLES	LIBELLES	Budget 2023
OO1	Recette investissement reporté	222 368,64
1641	Emprunt	250 000,00
168748	Avance du budget principal	30 000,00
3555-040	Stocks de terrains aménagés	32 994,01
3551-040	Stocks autres que terrains	76 994,35
	TOTAL	612 357,00

Sur proposition de monsieur le maire, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- de valider le budget primitif 2023 du budget annexe « Lotissement du Champ des Blés » tel que présenté ci-dessus.

2023-03-18 - Programme de réduction et maîtrise de la consommation des énergies / École : Travaux – lancement de la procédure d'appel d'offres

Vu les délibérations n°2023-01-04 validant l'avant-projet sommaire et n°2023-03-09 validant l'avant-projet définitif ;

Vu les délais de procédure avant l'attribution du marché ;

Monsieur le maire expose à l'assemblée que, dans le cadre des travaux pour la réduction et la maîtrise de la consommation des énergies des locaux scolaires, il convient de procéder à une consultation selon la procédure adaptée.

Proposition d'avis d'appel public à la concurrence :

- IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHE**
 - Pouvoir adjudicateur : Commune d'Exireuil – Mairie – 9 place de la Mairie - 79400 EXIREUIL
- PROCEDURE DE PASSATION - CRITERES D'ATTRIBUTION**
 - Procédure : adaptée (article 28 du CMP)
 - Attribution : valeurs techniques : 40% et prix des prestations : 60%
- OBJET DU MARCHE**
 - Marchés publics d'exécution de travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire
- LIEU D'EXECUTION**
 - 3, Place de la mairie sur la commune d'EXIREUIL (79400)
- CARACTERISTIQUES PRINCIPALES**
 - L'opération fait l'objet d'un lot unique
 - Démarrage prévisionnel des travaux : 22 mai 2023
 - Durée prévisionnelle des travaux : 10 mois dont 1 mois de préparation
- DESIGNATION DES LOTS MIS EN CONSULTATION**
 - Lot 2 - Gros-œuvre

- Lot 3 - Métallerie
- Lot 4 - Menuiserie extérieure
- Lot 5 - Plafond isolation
- Lot 6 - Électricité
- Lot 7 - Chauffage-Ventilation-Plomberie

7. JUSTIFICATIONS RELATIVES AUX QUALITES ET CAPACITES DES CANDIDATS

- Les justificatifs à joindre obligatoirement à l'offre sont indiqués au règlement de consultation
- En cas de groupement, les justificatifs sont à fournir pour chaque candidat

8. LIEU DE RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

- Le DCE est remis gratuitement en téléchargement sur la plateforme de dématérialisation : www.pro-marchespublics.com

9. DATE LIMITE ET LIEU DE REMISE DES OFFRES

- La transmission des offres des entreprises se fera par voie électronique sur la plateforme :
- <http://www.pro-marchespublics.com>
- La date limite pour la remise des offres est le vendredi 28 avril 2023 au plus tard à 17h 00

10. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Les renseignements peuvent être obtenus auprès de l'architecte de l'opération :
- M. Pierre GRAVELEAU – Bureau d'études CEBI
- 10 avenue du Général de Gaulle – 79200 PARTHENAY
- Tél : 05 49 94 06 19 E-mail : cebi79@cebi79.fr

11. DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION

- 3 avril 2023

Après débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de valider les pièces du marché dont le règlement de consultation, l'acte d'engagement et CCAP, le CCTP ainsi que le planning ;
- d'autoriser monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises selon la procédure adaptée dans le cadre des travaux pour la réduction et la maîtrise de la consommation des énergies des locaux scolaires selon l'avis d'appel public à la concurrence détaillé ci-dessus ;
- de charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de l'autoriser à signer toutes les pièces liées à cette procédure d'appel d'offres.

2023-03-19 - Mise en place du dispositif « service civique »

La directrice de l'école a exprimé le souhait de création d'un emploi de service civique pour l'année scolaire prochaine.

Cette personne aurait pour missions :

- l'aide à la classe qui accueillera des GS en élémentaire de 9h à 12h ;
- accompagnement en informatique sur l'après-midi, de manière à ce que chaque élève puisse profiter d'un meilleur apprentissage en numérique à l'école ;
- la découverte et l'accès aux pratiques sportives lors des APQ (activités physiques quotidiennes) chaque midi.

L'emploi du temps serait : 9h-12h30 13h45 - 16h les lundi, mardi, jeudi et vendredi, soit 24h/semaine

Le jeune serait indemnisé à hauteur de 473,04€ par mois (versé par l'État), plus 7,43% de la rémunération mensuelle afférente à l'indice brut 244 de la fonction publique versés par la Commune pour les frais d'alimentation ou de transport.

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le service civique,

Vu le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 relatif au service civique,

Monsieur le maire indique que la commune souhaite s'inscrire dans le dispositif du service civique volontaire créé par la loi n°2010-241 du 10 mars 2010. Ce dispositif a pour objectif d'offrir aux jeunes volontaires de 16 à 25 ans, l'opportunité de s'engager et de donner de leur temps à la collectivité, ainsi que de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale. Le service civique

permet d'effectuer des missions d'intérêt général dans des domaines très vastes. Celles-ci doivent respecter l'objectif principal du volontariat qui, comme l'expose la loi, « vise à apporter un concours personnel et temporaire à la communauté nationale dans le cadre d'une mission d'intérêt général et à développer la solidarité et le sentiment d'appartenance à la Nation ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité à compter de septembre 2023 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une prestation en nature ou d'une ou d'une indemnité complémentaire mensuelle de 7,43% de la rémunération mensuelle afférente à l'indice brut 244 de la fonction publique, pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport.

2023-03-20 - Rue des Aubépinés : travaux complémentaires suite à l'enfouissement de la ligne haute tension

Comme suite aux travaux d'enfouissement de la ligne haute tension au niveau du lotissement du Champ des blés et de la rue des Aubépinés, une plus-value est demandée afin de remplacer le bicouche calcaire par un enrobé.

Monsieur le Maire présente un devis et sollicite le conseil municipal pour la suite à donner.

Le devis de l'entreprise EIFFAGE s'élève à 1 096,92€ HT soit 1 316,30€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de valider la proposition ci-dessus présentée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis et documents liés à cette affaire.

III – Compte rendu de réunions

- Commission « Aménagement et cadre de vie » : les bancs et les poubelles ont été installés. Il reste un banc en stock. Une rencontre est prévue le 17 avril à 9h afin de réaliser un tour des lieux pour d'éventuels aménagements.

- Communauté de communes « Haut Val de Sèvre » : augmentation du tarif de l'eau et de l'assainissement. Création d'une usine de dénitrification et renouvellement de canalisations ; augmentation du foncier dans les zones artisanales.

- Correspondant Défense : une réunion a eu lieu afin de présenter l'école militaire (organisation, effectifs, stages...). La création d'un 6^{ème} bataillon est en prévision soit environ 330 élèves en plus. Discussion autour de l'entraide entre l'école militaire et la commune en cas de déclenchement d'un risque majeur.

IV – Délégation

Droit de préemption : Monsieur le Maire énumère les demandes depuis la dernière réunion de conseil.

Nombre de demandes reçues : 3 (n°04 à 06/2023)

Nombre de décisions de ne pas préempter : 3

V – Questions diverses

- Lotissement du Champ des Blés : point sur le chantier en cours et les options d'achat.

- Aide à la Turquie et la Syrie : Monsieur le Maire expose l'appel aux dons. Les élus, à 16 voix, ne souhaitent pas donner suite à cet appel pour le moment avec 2 abstentions (Sylvie VIVIER et Maryvonne BELLÉCULLÉE) et 1 « pour » (François LUTTAU).

- Dispositif « argent de poche » : Le dispositif créé la possibilité pour les adolescents de 15 à 17 ans d'effectuer des petits chantiers de proximité participant à l'amélioration de leur cadre de vie, à l'occasion des vacances scolaires et de recevoir en contrepartie une indemnisation de 15€ par jeune et par demi-journée (3h). Pour chaque chantier, les jeunes doivent être

encadrés par un agent communal.

Monsieur le Maire sollicite les élus sur le souhait de mettre en place ou non cette action sur le territoire.

Les élus, majoritairement, valident cette possibilité, sous condition de concertation avec les agents.

Commission « Vie scolaire » : réunion le 16 mai 2023 à 18h 30.

Commission « Communication » : réunion jeudi 6 avril 2023 à 20h.

Commission « Finances » : réunion 12 avril 2023 à 14h.

Prochain conseil municipal : 28 avril (heure à déterminer)

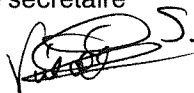
VI – Tour de table

- Aides / travaux école : L'aide du SIEDS ne prendra pas en compte le montant du désamiantage.
- Équipement de la salle du Conseil Municipal : Deux entreprises ont été reçues afin de prévoir une éventuelle évolution de la salle du Conseil Municipal (écran ou vidéoprojecteur). Les tarifs étant assez importants et des élus ayant des doutes sur la bonne visibilité avec un écran vidéo, il est demandé de tester ce type d'équipement auprès d'une collectivité déjà équipée. Une élue n'est pas favorable à cet investissement qui ne paraît pas justifié au regard du temps d'utilisation. Les élus qui ont présenté ce dossier expliquent que cette proposition avait pour but premier d'estimer financièrement ce projet qui avait déjà été évoqué l'an passé.
- Accroche vélos : Une conseillère municipale émet le souhait de faire installer un accroche vélos devant la mairie.
- Signalisation piétonne : Des gros bonhommes sont installés à Saint-Martin de Saint-Maixent afin d'appeler la vigilance des automobilistes. L'idée serait intéressante et le procédé très visible.
- CPF des élus : Une élue évoque le montant de son CPF « élue » et demande si un catalogue des formations serait disponible. Il est répondu dans la négative. L'association des maires réalise quelques formations mais il n'existe pas de catalogue recensant l'ensemble des entreprises habilitées.
- Voisins vigilants : Une réunion est fixée au 9 mai à 18h 30 sur la commune de Nanteuil.
- Poteau téléphonique : Un mât menace de tomber au lieudit « La Sarçonnière ». Une relance a été faite par un agent administratif mais l'entreprise tarde à intervenir.
- Fibre : La fibre va prochainement se développer sur le territoire communal. Des travaux d'élagage seront nécessaires sur plusieurs secteurs, notamment en zone rurale.
- Sport à la salle des fêtes : L'école a sollicité la commune pour utiliser la salle des fêtes afin d'y réaliser des activités sportives. Le souci est qu'après chaque utilisation, du temps de ménage est à prévoir. Accord est donné à l'école uniquement si du temps ménage par les agents est prévu (sur le temps ménage école).
- Impayés / services périscolaires : 17,50€ sur l'année scolaire 2021/2023 et 660,50€ depuis septembre 2023.
- Travaux des agents : Installation du mobilier urbain ; création d'un espace paysager devant la mairie ; nettoyage de fossés ; dispersion d'engrais sur le terrain de foot.
- École : Pendant la période des travaux de rénovation des locaux de l'école primaire, les classes vont être déplacées dans des locaux voisins et des étagères seront installées pour remplacer les placards qui sont intégrés dans les classes. La bibliothèque sera installée dans la salle des associations. Un chariot a été acheté afin de faciliter « l'école dehors ».
- 24h de la biodiversité : Le CPIE de Coutière gère cet événement avec l'appui de la mairie et d'une association locale. La mairie s'occupera du petit déjeuner et la SEP tiendra la buvette du samedi après-midi. Des Tivolis seront installés avec tables et bancs.

- Réunions : Une élue évoque ses différentes réunions prévues le 20/04 pour « Sénior et alors » et le 25/04 au SMC.
- Assistants maternels : Le secteur connaît une crise avec 46 familles en recherche d'un mode de garde sur notre secteur.
- Accès déchetterie : Une élue évoque la frustration d'administrés de voir le nombre des passages à la déchetterie diminuer.
- Entretien d'un chemin : Un foyer s'interroge sur le non entretien d'un chemin au lieudit La Roche. Monsieur le Maire précise que ce chemin étant privé, il ne peut pas faire intervenir les agents communaux.
- Repas des aînés : Les devis auprès des traiteurs sont en cours et seront débattus lors d'une prochaine réunion de la commission « fête et cérémonie ».

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à minuit et cinq minutes.

Le secrétaire



le maire

